



LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Par les représentants des personnels de l'EHESS

SOMMAIRE

| | |
|----------------------------|---|
| Le CHSCT..... | 3 |
| Les missions du CHSCT..... | 4 |
| Solliciter le CHSCT..... | 5 |
| Registres..... | 6 |
| Vos interlocuteurs..... | 7 |

VOS INTERLOCUTEURS



Représentant·e·s des personnels

- AMAT Camille | 01 49 54 23 22 | camille.amat@ehess.fr
- ANTOINE Pascal | 01 49 54 23 12 | pascal.antoine@ehess.fr
- COUTANT Marie | 01 49 54 25 89 | marie.coutant@ehess.fr
- GREEN Nancy L. | 01 49 54 23 41 | nancy.green@ehess.fr
- LAMARQUE Jérôme | 01 44 27 18 83 | jerome.lamarque@ehess.fr
- TAPIN Agnès | 01 47 03 84 15 | agnes.tapin@ehess.fr
- VUCKOVIC Nadja | 01 49 54 25 74 | nadja.vuckovic@ehess.fr
- YASSINE Leila | 01 49 54 26 53 | leila.yassine@ehess.fr

Représentant·e·s des étudiant·e·s

- ADET Ségolène | segolene.adet@ehess.fr
- FRINGANT Matthias | matthias.fringant@ehess.fr
- PAGNIER Baptiste | baptiste.pagnier@ehess.fr
- ROISIN-JONQUIERES Margot | margot.roisin@ehess.fr

Conseillère de prévention

- GOMEZ Isabelle | 01 49 54 22 43 | isabelle.gomez@ehess.fr

Médecin de prévention

- Dr LALO Annick | 01 53 63 51 87 | medecine-preventive@ehess.fr
Service médical au rez-de-chaussée du 105 boulevard Raspail
Permanence les quatre premiers jeudis de chaque mois

Cellule de veille et d'information sur le harcèlement sexuel

- stopharcelement@ehess.fr

PC de sécurité

- 1818 ou 01 43 25 95 68
Situé au rez-de-chaussée du 54 bd Raspail, près de la cafétéria

REGISTRES



Différents registres sont à la disposition des agents :

Le registre santé et sécurité au travail

Dans ce registre, tout agent ou usager peut mentionner un risque professionnel observé ou encouru, un incident vu ou vécu, un dysfonctionnement d'un élément de sécurité ou une suggestion relative à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Le registre est disponible :

- Au PC sécurité du 54 bd Raspail (rez-de-chaussée, près de la cafétéria)
- À l'accueil au 105 bd Raspail, au 96 bd Raspail, 10 rue Monsieur Le Prince
- Auprès de Christophe Tiran pour la Vieille Charité (Marseille)
- Auprès des institutions d'accueil pour les autres implantations

Le registre de signalement d'un danger grave et imminent

Dans ce registre, l'agent signale immédiatement à l'autorité administrative toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, ainsi que toute défectuosité dans les systèmes de protection.

- Disponible au Service de la présidence (54 boulevard Raspail, 9^{ème} étage)

Le registre de consignation des alertes en matière de santé publique et d'environnement

- Disponible au Service de la présidence (54 boulevard Raspail, 9^{ème} étage)

Le registre public d'accessibilité

- Disponible à l'accueil des sites

LE CHSCT



Le **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)** est une instance consultative qui se réunit quatre fois par an : il émet des avis ou des propositions, le pouvoir de décision appartenant à l'administration.

Il est composé, à l'EHESS :

- du Président de l'École (autorité auprès de laquelle il est placé) ou son représentant ;
- de la Directrice générale des services (autorité compétente en matière de gestion des ressources humaines) ;
- de 4 représentant-e-s du personnel titulaires et autant de suppléant-e-s, désignés pour 4 ans, dont une secrétaire et une secrétaire adjointe ;
- de 2 représentant-e-s des usagers titulaires et autant de suppléant-e-s (étudiant-e-s) si l'ordre du jour l'exige.

Outre ses membres, assistent notamment aux réunions du CHSCT de l'École, la conseillère et les assistants de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail, le médecin de prévention, la référente handicap, un membre de la Cellule de veille et d'information sur le harcèlement sexuel, l'assistante sociale, la responsable de la mission d'action sociale et la médiatrice.

Cette composition peut être complétée par d'autres personnes ou expert-e-s sur des sujets spécifiques.

Plus d'informations

- [Décret n°82-453 du 28 mai 1982](#)
- [Décret n°2011-774 du 28 juin 2011](#)
- [Guide juridique](#) Modalités d'application des dispositions du décret du 28 mai 1982
- [Règlement intérieur du CHSCT de l'EHESS](#)

LES MISSIONS DU CHSCT



Les trois principales missions du CHSCT sont :

- 1 Veiller à la santé et à la sécurité des agents titulaires et contractuels de l'établissement ;
- 2 Contribuer à la protection de la santé physique et mentale des agents ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail ;
- 3 Être force de proposition pour mettre en œuvre des actions de prévention qui permettent de répondre aux prescriptions légales en matière de prévention des risques professionnels.

Le CHSCT intervient notamment en matière de prévention des **troubles musculo-squelettiques** (TMS) ainsi que des **risques psycho-sociaux** (RPS).

Il procède plusieurs fois par an à des **visites de services ou centres de recherche** suite à des réorganisations, des déménagements, etc.

Les visites permettent de rencontrer les agents dans leur environnement direct, de recueillir leurs ressentis et d'observer leur qualité de vie au travail.

Le CHSCT réalise également des **enquêtes**, si nécessaire, suite à des accidents du travail, des accidents de service ou des maladies professionnelles.

Cellule de veille et d'information sur le harcèlement sexuel

Mise en place depuis septembre 2017 et à l'initiative du CHSCT, la cellule de veille et d'information sur le harcèlement sexuel a pour missions d'écouter, d'entendre, d'informer et d'orienter les agents et étudiant-e-s se sentant victimes de harcèlement sexuel à l'EHESS. Elle est composée de 3 représentant-e-s des personnels enseignants-chercheurs, 3 représentant-e-s des personnels IATS et 3 représentant-e-s des étudiant-e-s.

→ **Plus d'informations** : <https://www.ehess.fr/fr/vie-l%C3%A9cole/mise-en-place-d-cellule-veille-et-dinformation-sur-harc%C3%A8lement-sexuel-lehess>

SOLLICITER LE CHSCT



Les agents, titulaires et contractuels, peuvent solliciter le CHSCT sur les questions relatives à l'**hygiène**, la **sécurité** et les **conditions de travail**.

Les conditions de travail recouvrent :

- l'organisation du travail ;
→ *charge de travail, rythme, pénibilité, élargissement et enrichissement des tâches...*
- l'environnement physique du travail ;
→ *température, éclairage, aération, bruit, poussière, vibration...*
- l'aménagement et l'adaptation des postes de travail ;
- la construction, l'aménagement et l'entretien des lieux de travail ;
- les conséquences et les effets de la durée du travail, des horaires de travail et de l'aménagement du temps de travail ;
- les conséquences et les effets de l'introduction de nouvelles technologies sur l'organisation du travail et la santé des travailleurs.

En fonction de la situation, le CHSCT pourra rediriger les agents vers d'autres acteurs de la prévention internes présents à l'École comme la conseillère de prévention, le médecin de prévention, etc.

À votre écoute

Vous pouvez rencontrer les représentant-e-s des personnels du CHSCT lors de **permanences** ayant lieu au 54 bd Raspail tous les mardis de 12h à 14h, sur simple demande de rendez-vous (individuel et confidentiel).
Retrouvez les coordonnées de vos interlocuteurs page 7.